

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
14 décembre 2023**

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231214-5 : Ouverture des crédits d'investissement – exercice 2024

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le huit décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:	2
QUORUM	:	5
<i>Délégués présents</i>	:	6
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	8

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Le Président

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, soit dans la limite des montants suivants :

		Budget Primitif 2023	Décisions Modificatives 2023	Total Budget 2023	Crédits pouvant être ouverts art 1612-1-CGCT
		A	B	C = A+B	=C/4
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	550,00	0,00	550,00	137,50
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	550,00	0,00	550,00	137,50
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	38 000,00	0,00	38 000,00	9 500,00
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	29 150,00	0,00	29 150,00	7 287,50
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	7 330,00	0,00	7 330,00	1 832,50
2184	MOBILIER	1 000,00	0,00	1 000,00	250,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 800,00	0,00	3 800,00	950,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 280,00	0,00	89 280,00	22 320,00
2313	CONSTRUCTIONS	7 000,00	0,00	7 000,00	1 750,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 000,00	0,00	7 000,00	1 750,00
	TOTAL	96 830,00	0,00	96 830,00	24 207,50

Fait à Marly-le-Roi, le **20 DEC. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **20 DEC. 2023**

Pour Extrait Conforme

Stéphane PIHIER
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal